

Extrait du registre des délibérations du
conseil municipal de la commune de
LA BATHIE
Séance du 05 mars 2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la SAVOIE

Date de la convocation : 27 février 2024 Date d'affichage : 27 février 2024
Nombre de membres afférents au Conseil : 19 Nombre de membres en exercice : 16 Nombre de membres présents : 10 Nombre de votants : 12
OBJET : Autorisation de signature d'une convention de refacturation pour le sel de dénivellement à la Commune de Cevins

L'an deux mil vingt-quatre mardi 05 mars à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Monique ROSSET-LANCHET, maire.

Présents : Mmes Joëlle BANDIERA, Armelle MOLINAS, Monique ROSSET-LANCHET, Gilda STRAPPAZZON.

MM. Jean-Pierre ANDRÉ, Frédéric BUENO, Olivier JÉZÉQUEL, Frédéric MOLINAS, Pascal PESCHOT, Damien SANTON.

Absents : Mmes Stéphanie BOHN (procuration à Mme Monique ROSSET-LANCHET), Justine FECHOZ, Corinne PAYOT, Élodie PIDDAT.

M. Pascal BOUVIER, M. Anthony GIRARD (procuration à M. Olivier JÉZÉQUEL).

Monsieur Olivier JÉZÉQUEL a été élu secrétaire de séance.

Madame le Maire expose que depuis plusieurs années, la Commune de Cevins sollicite la Commune de la Bathie afin de se fournir en sel de déneigement, sans aucune participation financière.

Madame le Maire, compréhensive de cette pratique, qui s'explique par les difficultés d'approvisionnement et de stockage du sel de déneigement, souhaite régulariser cette situation en établissant à compter de l'hiver 2023/2024 une convention de mise à disposition de sel de déneigement avec la Commune de Cevins. Le projet de convention, joint en annexe, a pour objet de définir les modalités de mise à disposition du sel de déneigement stocké sur le site du centre technique municipal de la Bathie, et les modalités de refacturation à la Commune de Cevins.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet de convention de de refacturation pour le sel de déneigement à la Commune de Cevins pour l'hiver 2023/2024, renouvelable deux fois ;
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou à défaut son représentant, à signer cette convention et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Les résultats du vote sont les suivants :

Votes exprimés : 12

VOTE POUR : 12

VOTE CONTRE : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300326-20240305-D07_CM_05_03_24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2024

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

Le Maire
Monique ROSSET-LANCHET

